

L'EMPLOI CHEZ LES UNIVERSITAIRES

Étude du comité permanent des finances sur l'Emploi chez les jeunes au Canada

CRÉDITS

JONATHAN BOUCHARD

Vice-président aux affaires sociopolitiques

POUR NOUS JOINDRE

15, Marie-Anne Ouest, 2e étage Montréal (Québec), H2W 1B6 Téléphone : 514-396-3380 Télécopieur : 514-396-7140 Courriel : feug@feug.gc.ca La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) est une organisation qui regroupe des associations étudiantes de toutes les régions du Québec comptant plus de 125 000 étudiants de tous les cycles d'études. Établie depuis 1989, elle a pour principal mandat de défendre les droits et intérêts des étudiants auprès des gouvernements et des intervenants du domaine de l'éducation. Tout au long de ses vingt-trois années d'existence, elle s'est employée à défendre une éducation humaniste comme choix de société. Elle s'attarde particulièrement à défendre ses membres avant, pendant et après leur passage à l'université en revendiquant, en particulier, une éducation accessible et de qualité.

L'emploi chez les universitaires

La question de l'emploi est souvent étudiée selon l'occupation principale, ce qui rend le sujet de l'emploi chez les étudiants un sujet rarement touché. Une récente étude de Statistique Canada (2013) intitulée *L'instabilité d'emploi chez les jeunes travailleurs* en est un bon exemple : on y étudie en profondeur la question de l'emploi chez les jeunes travailleurs, mais en excluant totalement les étudiants. Or, chez les étudiants universitaires, le travail pendant les études ressemble de plus en plus à une norme. Leur projet d'études ainsi que leur insertion au marché du travail en sont considérablement affectés.

L'EMPLOI POUR COMBLER UN BESOIN

Deux vastes enquêtes réalisées par la FEUQ sur les étudiants universitaires de premier cycle (effectuée en 2009) et aux cycles supérieurs (effectuée en 2006) ont pu relever l'importance qu'occupait l'emploi pendant les études. Chez les étudiants à temps plein au premier cycle, 58% des hommes occupent un emploi pendant leurs études, alors que ce chiffre augmente à 69% chez les femmes. (FEUQ, 2010) En moyenne, les étudiants à temps plein au premier cycle travaillent 18,8 heures par semaine. Chez les étudiants de deuxième cycle et de troisième cycle, ce sont respectivement 73,7% et 71,7% d'entre eux qui travaillent pendant leurs études. (CNCS-FEUQ, 2007) En moyenne, ces derniers travaillent 21,2 heures par semaine, en plus de leurs études.

La littérature scientifique (Metcalf, 2003; Curtis et Williams, 2002) souligne que la décision de travailler pendant les études est fortement influencée par les besoins financiers, plus précisément les besoins de subsistance. Selon une étude du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport du Québec sur les conditions de vie des étudiants postsecondaires du Québec, les étudiants universitaires allouent plus de 70% de leur budget à leur logement, leur nourriture et leur frais de scolarité – des dépenses difficilement compressibles. (AFE, 2009)

Ainsi, les étudiants travaillent d'abord et avant tout puisqu'ils en ont financièrement besoin.

IMPACTS DE L'EMPLOI SUR LES ÉTUDES

La recherche de la FEUQ (2011a) *L'endettement étudiant* soulignait que l'emploi était une des premières alternatives à l'endettement étudiant. Les étudiants travaillent donc plus afin d'éviter de cumuler une dette. Or, la conciliation études-travail n'est pas exempte de conséquences négatives.

L'intensité de l'emploi (taux d'emploi pendant les études, nombre d'heures travaillées par semaine) des étudiants d'aujourd'hui a des répercussions certaines sur leur parcours académique. La recherche de la FEUQ (2011b) *Le travail rémunéré et les études universitaires* soulignait que « 43,6% des étudiants de premier cycle à temps plein considéraient que leur emploi avait un impact négatif sur leur rendement scolaire et 34,2% [des étudiants] déclaraient que ce même emploi était la cause d'un allongement

des études. » De même, seulement le tiers d'entre eux considéraient que leur emploi avait un lien avec leur projet d'études. Chez les étudiants de deuxième et troisième cycles respectivement, ce sont 37,1% et 62% d'entre eux qui déclarent allonger leur parcours académique en raison du travail. Encore une fois, moins de la moitié et moins du quart des étudiants de deuxième et troisième cycles, respectivement, considéraient que leur emploi avait un lien avec leur projet d'études.

Ainsi, les étudiants qui travaillent pendant leurs trimestres d'études occupent des emplois qui ne permettent pas le développement de compétences connexes à leur domaine d'études. De plus, ceux-ci s'inscrivent à moins de crédits et obtiennent de moins bons résultats scolaires que les étudiants qui peuvent se permettre de ne pas travailler afin de répondre aux exigences de leur emploi. Ultimement, les étudiants qui travaillent pendant leurs études obtiennent leur diplôme tardivement, ce qui retarde leur insertion au marché du travail.

CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS PLUS À RISQUE

Plusieurs facteurs externes, principalement socioéconomiques, viennent aussi influencer le taux d'emploi pendant les études. Le premier facteur est assurément le genre : les femmes sont 1,2 fois plus nombreuses à travailler que le hommes. Ceci est notamment dû en raison des besoins financiers plus importants et des domaines d'études dans lesquels les femmes sont inscrites. (FEUQ, 2011b) De même, les étudiants de première génération (ceux dont les parents n'ont pas décroché de diplôme universitaire), ceux venant de familles défavorisées, les étudiants qui habitent chez leur parents et les étudiants habitant et étudiant dans les grandes métropoles (en l'occurrence, Montréal et Québec) travaillent aussi proportionnellement plus que les autres.

En lien au cheminement scolaire, on remarque que plus l'on progresse dans les études, plus le taux d'emploi augmente. À titre d'exemple, un étudiant de première année de baccalauréat a moins de chances de travailler qu'un étudiant de troisième année. (FEUQ, 2011b)

Inversement, les étudiants-parents, ainsi que les étudiants bénéficiaires des prêts et bourses gouvernementaux ont tendance à moins travailler pendant leurs études. (FEUQ, 2011b) Ceci est partiellement dû au fait que le programme de prêts et bourses diminue la rentabilité du travail pendant les études, puisqu'un étudiant ayant un revenu personnel plus élevé a droit à moins d'aide financière, particulièrement au niveau des bourses. Ceci est particulièrement vrai dans la situation où le revenu d'emploi auquel a droit un étudiant avant de voir ses prêts et bourses diminuer n'a pas évolué depuis longtemps, ce qui est le cas au Québec.

SOURCES DE REVENU ET ENDETTEMENT

Le travail rémunéré constitue une part essentielle du financement des études. Chez les étudiants de premier cycle à temps plein, leur revenu d'emploi se situe à 10 500\$/année. (FEUQ, 2011b) Les étudiants aux cycles supérieurs avaient quant à eux des revenus d'emploi s'établissant à 12 557\$/année, en moyenne. (FEUQ, 2011b)

Globalement, les étudiants québécois de premier cycle accumulent une dette d'études d'en moyenne 14 000\$.

Malheureusement, les étudiants endettés sont 1,6 fois plus nombreux à constater que leur emploi a un impact négatif sur leurs performances scolaires, et 1,7 fois plus nombreux à déclarer que leur emploi engendre un allongement des études. De même, les étudiants de premier cycle qui choisissent la voie de l'endettement sont ceux qui sont les moins susceptibles de poursuivre leurs études aux cycles supérieurs. (FEUQ, 2011b)

L'EMPLOI AUX CYCLES SUPÉRIEURS

La relation des étudiants de cycles supérieurs face à l'emploi est relativement différente que celle des étudiants de premier cycle. Malgré le fait que le taux d'emploi est plus ou moins similaire entre les cycles, les étudiants de troisième cycle évoquent nettement plus souvent que l'emploi est la cause d'un allongement du projet d'études. De même, ce sont ceux dont l'emploi est le moins souvent en relation avec leur projet d'études. (FEUQ, 2011b)

Cependant, alors que les étudiants de cycles supérieurs bénéficiaires de prêts gouvernementaux travaillent plus, les bénéficiaires de bourses de mérite réduisent leur taux d'emploi. Il en va de même pour l'appartenance à un groupe de recherche : les étudiants associés à de tels groupes travaillent nettement moins que ceux n'y appartenant pas. Ces deux types d'étudiants sont donc plus performants dans leur projet d'études et prennent moins de temps à le compléter. (FEUQ, 2011b)

RECOMMANDATIONS

Les étudiants travaillant plus pendant leurs études sont ceux qui vivent le plus de difficultés de conciliation études-travail. Les résultats scolaires en souffrent, alors qu'ils se voient souvent allonger leur projet d'études.

Encourager les étudiants à concentrer leur période de travail l'été, alors qu'ils ne sont pas aux études, soulagerait en partie cette pression financière qui a des répercussions fâcheuses sur les études. Ce peut se faire grâce à un programmes encourageant la création d'emplois étudiants l'été tel que le programme Emploi d'Été Canada.

Que le gouvernement du Canada investisse de nouvelles sommes dans le programme Emploi d'Été Canada en vue de diminuer le nombre de projets d'emploi étudiants refusés faute de fonds.

Les étudiants de cycles supérieurs se fient de manière importante aux bourses d'excellence octroyées par les organismes subventionnaires. Les étudiants bénéficiaires sont plus performants et sont moins nombreux à rallonger leur projet d'études que ceux qui n'en reçoivent pas.

Que le gouvernement du Canada augmente le niveau de financement des différents organismes subventionnaires afin de financer un plus grand nombre de bourses de mérite.

L'emploi après les études et l'occupation du territoire

Le vieillissement de la population entraine plusieurs changements importants au marché du travail. En effet, la cohorte de la population issue du *baby-boom* approche à grands pas l'âge de la retraite et leur départ éminent amène plusieurs incertitudes en lien avec le remplacement de leur emploi. On compte déjà aujourd'hui un taux de remplacement négatif dans plusieurs secteurs de l'économie et des pénuries de main-d'œuvre sont rapidement attendues dans la prochaine décennie. Il y aura donc un grand nombre d'emplois à consolider, particulièrement au niveau des gestionnaires, des professionnels de la santé, des professionnels de la fonction publique ainsi que des emplois dans les domaines miniers, pétroliers et manufacturiers, et ce, particulièrement dans les régions périphériques (Gouvernement du Canada, 2013)

Les diplômés sont un potentiel de main-d'œuvre important. Alors que le manque de main-d'œuvre locale constitue un frein à l'investissement pour plusieurs entrepreneurs, il appert d'encourager les nouveaux diplômés à migrer dans les régions aux prises avec des grands défis démographiques.

Dans cet optique, la FEUQ propose la mise en place d'un crédit d'impôt pour nouveaux diplômés travaillant dans les régions désignées par la Loi sur les subventions au développement régional de moins de 200 000 habitants et présentant des difficultés d'expansion économique et/ou de relèvement social. Le crédit d'impôt en question atteindrait 40 % du salaire, pour un maximum de \$3 000 par année et un maximum cumulable de \$8 000.

Cette mesure reprend les propositions d'un projet de loi qui a été déposé en 2009 et avait parachevé ses trois lectures en Chambre des communes, mais n'avait pu en arriver à sa troisième lecture au Sénat, pour cause d'élections fédérales. Tout de même, un travail exhaustif avait été complété autour du projet de loi, allant même jusqu'à faire l'objet d'une estimation des coûts par le Bureau du Directeur parlementaire du budget. Cette dernière avait révélé que les coûts de la mesure étaient estimés entre 180 M\$ et 600 M\$ selon la méthode d'évaluation. Ces estimés semblent témoigner de la nécessité de bien cibler les régions qui seraient affectées par le crédit d'impôt. À cet effet, la Loi sur les subventions au développement régional a été mise à jour en juin 2013.

Que le gouvernement du Canada instaure un crédit d'impôt pour nouveaux diplômés travaillant dans les régions économiquement précaires (au sens du projet de loi C-288 déposé en 2009).)

Références bibliographiques

AFE (2009). Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle, du collégial et de l'université. Québec : Aide financière aux études. 294 p.

Bureau du Directeur parlementaire du budget (2009). Évaluation des estimations de coûts présentées aux fins du projet de loi C-288 : Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans les régions désignées). Ottawa : auteur. 26 p.

CNCS-FEUQ (2007). Sources et modes de financement des étudiants aux cycles supérieurs. Montréal : Conseil national des cycles supérieurs : Fédération étudiante universitaire du Québec.

Curtis, Susan et Williams, John (2002). « The Reluctant Workforce : Undergraduates' Part-Time Employment ». Emerald Group Publishing Limited. Vol. 44 : no 1, pp. 5-10.

DESCHAMPS, Mme (2009). Projet de Loi C-288 : Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans les régions désignées). Ottawa : Chambre des communes du Canada. 4 p.

FEUQ (2010). Sources et modes de financement des étudiants de premier cycle : 2009. Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec.

FEUQ (2011a). L'endettement étudiant. Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec.

FEUQ (2011b). Le travail rémunéré et les études universitaires. Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec.

Gouvernement du Canada (2013). « Système de projection des professions au Canada : Déséquilibres entre la demande et l'offre de main-d'œuvre – 2011-2020 ». Ressources humaines et Développement des compétences Canada. En ligne. http://www23.rhdcc.gc.ca/l.3bd.2t.1.3lshtml@-fra.jsp?fid=1&lid=16

Metcalf, Hilary (2003). « Increasing Inequality in Higher Education : The Role of Term-Time Working ». Oxford Review of Education. Vo. 29 : no 3, pp. 315-329.

S.R.C. 1970, ch. R-3, Loi sur les subventions au développement régional

Parliament of Canada (2010). « LEGISinfo: Private Member's Bill – C-288 An Act to amend the Income Tax Act (tax credit for new graduates working in designated regions) ». Parliament of Canada. En ligne.

http://www.parl.gc.ca/LEGISInfo/BillDetails.aspx?billId=4327742&Language=E&Mode=1